

PRESENTS		
COENT	André	<i>Président de la Commission</i>
BOURIOT	François	<i>Vice Président de la Commission (Finances)</i>
LE GUÉVEL	Jean-François	<i>Membre du Bureau Exécutif (Usages Numériques)</i>
ABRAHAM	Gilberte	<i>ROSPEZ</i>
BOURGOIN	Jean-Marie	<i>PLOULEC'H</i>
DELISLE	Hervé	<i>LANGOAT</i>
DISSEZ	Rémi	<i>CM, SAINT-MICHEL-EN-GREVE</i>
EGAULT	Gervais	<i>LOUANNEC</i>
JEGOU	Jean-Claude	<i>PLUZUNET</i>
KERAUDY	Jean-Yves	<i>PERROS-GUIREC</i>
KERNEC	Gérard	<i>LE VIEUX-MARCHE</i>
LE QUEMENER	Michel	<i>TREZENY</i>
L'HOTELLIER	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
NEUKUM	Jean	<i>PLOUGRESCANT</i>
PARISCOAT	Arnaud	<i>LA ROCHE-DERRIEN</i>
PRAT	Roger	<i>PRAT</i>
QUILIN	Gérard	<i>PLOUNEVEZ-MOEDEC</i>
FALEZAN	Gérard	<i>Président du Conseil de Développement</i>
EXCUSES		
ROBERT	Eric	<i>LANNION</i>
MAHE	Michèle	<i>Trésorière Principale</i>
ASSISTAIENT		
GUEGAN	Claudie	<i>Directrice Générale Adjointe des Services</i>
VASLET	Isabelle	<i>Adjointe au Directeur des Finances et de la Prospective</i>
SALAUN	Morgane	<i>Directrice des Affaires Générales</i>
GAUTHIER	Hervé	<i>Politiques contractuelles</i>

ORDRE DU JOUR

1. Tableau des effectifs.
2. ratio promus – promouvables.
3. Délégations au Président.
4. Tarification ingénierie – Services LTC.
5. Subventions 2018.
6. Questions diverses.

.....

1. Tableau des effectifs.

Les modifications du tableau des effectifs de LTC et du SPIC sont présentées à la commission.

Aucune remarque n'est formulée.

- **Avis favorable de la commission**

2. ratio promus – promouvables.

La proposition d'un ratio à 100% pour l'ensemble des catégories est présentée.

Aucune remarque n'est formulée.

- **Avis favorable de la commission**

3. Délégations au Président.

Les modifications relatives aux conventions de prestations de services de LTC et aux conventions avec le SDE sont présentées.

Aucune remarque n'est formulée.

Les modifications relatives aux lignes de trésorerie contractées par LTC sont présentées.

Il est précisé que ces modifications sont nécessaires suite au passage en budget autonome de plusieurs budgets de l'Agglomération impliquant leur autonomie financière.

- **Avis favorable de la commission**

4. Tarification ingénierie – Services LTC.

La généralisation du tarif de prestations du bureau d'études à 37,20 € est proposée pour l'ensemble des prestations d'ingénierie des services de l'Agglomération.

Il est précisé que LTC pourra étudier les sollicitations des communes et établissements sur différents domaines afin de s'adapter au mieux aux demandes et de diversifier son offre actuelle.

➤ **Avis favorable de la commission**

5. Subventions 2018.

Les propositions des différentes commissions thématiques sont présentées. Il est précisé que ces propositions respectent les enveloppes allouées à chaque commission et répondent donc à la contrainte budgétaire 2018 impliquant une baisse globale de 3% des subventions accordées en 2017.

La question du financement des comices agricoles est soulevée. Il est précisé que seuls les comices précédemment financés par les anciennes communautés de communes font l'objet d'une proposition de subventions 2018 sur les bases de montant 2017 auxquels la baisse de 3% est appliquée. La commission 5 doit travailler sur l'harmonisation de cette politique de subventionnement pouvant donner lieu à transfert de charges dans un sens comme dans l'autre.

Il est ajouté que les reports d'attribution de subventions doivent être marginaux et ne concerner que des événements exceptionnels ou non prévisibles à ce jour afin d'éviter l'étude de dossier à chaque conseil communautaire.

La question des critères de subventions en matière de politique sportive est posée considérant notamment la majorité d'associations lannionnaises figurant dans la liste proposée. Il est précisé que le niveau de compétition est actuellement pris en compte et que le Conseil de Développement a été saisi pour travailler sur la définition d'une politique sportive d'intérêt communautaire qui aidera à redéfinir les critères d'attributions. Le résultat de ce travail sera proposé prochainement à la commission 6.

Il est ajouté que les associations rayonnant sur un territoire plus large que celui de l'Agglomération, comme l'ADESS par exemple, ont été invitées à solliciter une part de subvention auprès des intercommunalités concernées.

Le total général des subventions proposées est égal à 1.760 millions d'euros. Les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € sont signataires d'une convention avec LTC. Les autres associations, selon certains critères ou certains objets, peuvent également être amenées à signer une convention.

➤ **Avis favorable de la commission**

6. Révision du Guide des Aides

La révision du guide des aides est présentée avec notamment la création de 5 nouvelles aides, la modification de 5 aides existantes et la suppression d'une aide précédemment accordée. Le nouveau guide des aides précise également les règles de communication.

Il est précisé que l'aide relative à l'aménagement des centres-bourgs et centres-villes s'élèvent à 1 million sur la période 2018-2020 et que 330 000 € ont été inscrits à ce titre au Budget Primitif 2018.

La question du cumul possible ou non de l'aide « rénovation de l'habitat ancien » avec l'aide « restructuration de l'habitat en centre-ville et centre-bourg » est posée tout comme la possibilité de bénéficier d'aides spécifique avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

L'intégralité du guide des aides sera transmise avec le dossier de conseil communautaire du 03 avril 2018.

➤ **Avis favorable de la commission**

7. Questions diverses

• **Tarif pour la vente de chaleur dans le cadre du réseau de chaleur de Ploumilliau :**

Les tarifs présentés en commission 5 pour la vente de chaleur dans le cadre du réseau de chaleur de Ploumilliau sont présentés.

Il est précisé que le montant de l'abonnement est annuel et que la puissance du réseau mis en place est fonction des résultats de l'étude préalable.

• **Informations diverses du Conseil de Développement :**

- Le Conseil de Développement tiendra une table ronde le 26 mars 2018 sur le [STRADET](#) [SRADDET](#) en présence de Thierry BURLLOT.
- La signature du Contrat de Partenariat avec la Région Bretagne aura lieu le 29 mars 2018 à Emeraude ID.